

## Gestion de Capital Triglobal inc.

### **NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE ET ORDONNANCES D'INTERDICTION ET DE BLOCAGE**

**Montréal, le 27 décembre 2007** – À la demande de l'Autorité des marchés financiers et à la suite de la décision du 20 décembre dernier du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM), le ministre Raymond Bachand (au nom de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget) a désigné à titre d'administrateur provisoire Jean Robillard de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, afin qu'il veille à l'administration des biens de Gestion de Capital Triglobal inc. (« Triglobal »).

En effet, dans le cadre de son enquête, l'Autorité a constaté, entre autres, des placements illégaux dans des paradis fiscaux auprès des sociétés Focus management inc. (« Focus ») et Ivest Fund Ltd. (« Ivest »), ayant leur siège social respectivement aux Îles Cayman et aux Bahamas. Ces placements étaient offerts par Triglobal auprès d'individus et/ou d'entités corporatives.

L'enquête de l'Autorité a démontré que des Québécois ont investi entre 10 000 \$ et 350 000 \$ chacun, entre 1997 et 2007, auprès de Focus ou d'Ivest par l'entremise de représentants, de personnes liées et/ou de dirigeants de Triglobal.

Le BDRVM a mentionné être particulièrement inquiet de certains faits et allégations suivants :

- ces placements illégaux se chiffraient à plusieurs millions de dollars;
- de par leur attitude, Triglobal et ses dirigeants entraveraient le travail des enquêteurs de l'Autorité;
- l'absence d'inscription des intimés à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité;
- les récentes difficultés ou l'impossibilité pour certains investisseurs de récupérer leur mise de fonds.

De plus, le BDRVM a interdit à Triglobal toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières* et d'exercer l'activité de courtier et de conseiller en valeurs. Mentionnons également que le BDRVM a émis des ordonnances de blocage et d'autres interdictions à l'égard de la société visée ainsi que de sociétés et d'individus liés (Thémistoklis Papadopoulos, Franco Mignacca, Société de gestion de fortune Triglobal inc., PNB Management inc., Anna Papathanasiou, 3769682 Canada inc., Mario Bright et Joseph Jekkel).

Le rôle premier de l'administrateur provisoire est de prendre toutes les mesures conservatoires pour assurer la sécurisation des valeurs, des biens et des registres et documents de Triglobal et de ses clients. L'administrateur provisoire a pris le contrôle de Triglobal le 24 décembre dernier.

L'administration provisoire continuera les opérations de Triglobal dans les disciplines pour lesquelles le cabinet est inscrit, à savoir en courtage en épargne collective, en planification financière et en plans de bourses d'études. Pour plus d'information, l'administrateur a mis à la disposition des représentants et des investisseurs une ligne téléphonique dédiée, soit le 514 954-4637, et un site Internet à l'adresse suivante : [www.raymondchabot.com/triglobal](http://www.raymondchabot.com/triglobal).

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

**Information :**

**Journalistes seulement :** Frédéric Alberro (514) 940-2176

**Centre de renseignements :**

Québec : (418) 525-0337

Montréal : (514) 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)